

Pascal Hugo, pascal.hugo@yahoo.fr

DAVID SCHLOSBERG ET LISETTE B COLLINS

Le mouvement pour la justice climatique vient du terrain, du local, de la base¹

Le mouvement social pour la justice climatique émane de centaines d'organisations locales qui, aux Etats-Unis, se battent pour la justice environnementale. Elles savent que sur le terrain, le changement climatique aggrave les injustices et les discriminations que des minorités subissent dans leur vie de tous les jours. Critiques des recettes du marché pour atténuer ce problème, elles tissent des liens entre les différents leviers de la justice pour revoir l'ensemble du système.

1) Cet article est extrait de David Schlosberg et Lisette B Collins, *From Environmental to Climate Justice : Climate Change and the Discourse of Environmental Justice*, WIREs Climate Change, 2014, 5 : 359-374. Ce texte fait partie d'une large discussion sur la justice climatique dans le journal WIREs Climate Change.

Le passage de l'ouragan Katrina sur La Nouvelle-Orléans, en 2005, est considéré comme le moment où le changement climatique percute le mouvement pour la justice environnementale. Pourtant, la relation entre les deux avait déjà émergé. L'Initiative pour la justice environnementale et le changement climatique (IJECC) naît, en 2001, à l'occasion du premier Sommet pour la justice climatique qui se tient à La Haye, aux Pays-Bas, lors de la sixième Conférence des parties (COP6) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

L'IJECC est un ensemble hétérogène d'organisations religieuses, politiques, pour la justice environnementale et pour la justice climatique. Elle représente des centaines de communautés qui établissent ensemble, un an plus tard, dix principes de justice climatique (Fulton, 2002). Ce constat est crucial : ces dix principes clés de justice climatique ont été rédigés sur la base de l'expérience de communautés locales mobilisées sur la justice environnementale.

Ces principes portent sur une baisse de l'utilisation des énergies fossiles et des émissions de CO₂, la protection des plus faibles, le besoin de garantir une transition juste vers les énergies renouvelables avec la participation des communautés, d'agir face à l'incertain, d'assurer la justice intergénérationnelle, et demande aux Etats-Unis de prendre le leadership sur le climat. Illustration du large éventail d'intérêts propres à la justice environnementale, ce texte

montre, avec le recul, la remarquable constance et résilience de ses demandes.

Rapport pré-Katrina

Peu après, le Caucus noir du Congrès (les élus afro-états-uniens du Congrès) publie un rapport sur l'injustice due au changement climatique qui évalue ses impacts inégaux sur les populations vulnérables aux Etats-Unis (Black Congressional Caucus, 2004). Ce document s'arrête sur trois données fondamentales. En premier lieu, les Afro-Etats-Uniens souffrent de manière disproportionnée des effets sanitaires et économiques du changement climatique : décès dus aux canicules et à une pollution de l'air accrue, chômage et difficultés les frapperaient plus lourdement.

Or, deuxième point, les Afro-Etats-Uniens sont moins responsables du changement climatique que leurs compatriotes. Historiquement, ils ont émis moins de gaz à effet de serre que la moyenne nationale. Troisièmement, selon la façon dont elles sont structurées, les politiques d'atténuation du changement climatique généreront d'importants bénéfices en termes de santé et d'économie pour les Afro-Etats-Uniens ou, au contraire, des coûts disproportionnés.

Des prix plus élevés de l'énergie dus au renchérissement du carbone feront du tort aux plus pauvres, à moins de prévoir un moyen de

corriger leur impact inégal. D'un autre côté, les politiques qui impliquent que les industries baissent leurs émissions et développent de nouvelles technologies diminueraient le niveau de pollution auquel les Afro-Etats-Uniens sont exposés et leur fourniraient des emplois.

Ce rapport très précoce sur les impacts du changement climatique sur la justice environnementale met en avant le double bénéfice qu'il y a à réduire la consommation d'énergies fossiles : à la baisse des émissions de gaz à effet de serre s'ajoute la diminution des impacts clés sur la santé dans les communautés vulnérables – un argumentaire qui reste vrai aujourd'hui.

Au bilan, ce rapport soutient que si des actions appropriées ne sont pas prises pour atténuer le changement climatique ou s'adapter, l'iniquité existante aux Etats-Unis va empirer. En ravageant La Nouvelle-Orléans un an plus tard, Katrina incarne physiquement nombre de ces analyses.

Après Katrina

Katrina renforce la jonction entre la justice environnementale et le changement climatique. Les professeurs de sociologie Robert D. Bullard et Beverly Wright (2009) commencent alors leur importante réflexion sur Katrina en exposant les injustices préexistantes à La Nouvelle-Orléans, dont la ségrégation, la pauvreté, un système éducatif défaillant et des logements en dessous du standard acceptable.

La ville n'était pas préparée, car les infrastructures et le niveau de vie des minorités les rendaient vulnérables au passage de l'ouragan. Elles ont ensuite souffert d'un manque d'attention en recevant moins d'information, moins d'aide du gouvernement, moins de prêts, et la poursuite des discriminations. Cependant, les réponses des associations de justice environnementale à Katrina vont au-delà des enjeux cruciaux de la vulnérabilité au climat et du soulagement après le désastre.

Katrina offre au mouvement l'occasion d'étoffer ses réflexions sur le changement cli-



Jeromine Derigny / collectif Argos

48

matique. Ses chercheurs et ses militants se mettent à considérer ce phénomène comme une condition environnementale de plus qui révèle l'injustice sociale plus large à laquelle les pauvres et les minorités sont soumis. Le manque de reconnaissance et l'exclusion des processus de prises de décisions politiques liés à ce phénomène sont d'autres symptômes de l'injustice sociale qu'elles vivent (page 26).

Katrina conduit aussi à repenser le rôle du monde naturel dans la conception de la justice. Avant Katrina, l'attention de la justice environnementale, à La Nouvelle-Orléans, porte avant tout sur le corridor qui relie cette ville à Baton-Rouge, surnommé l'« Allée du cancer » en raison du nombre de raffineries pétrolières, d'usines chimiques et d'autres industries productrices d'effluents toxiques qui s'y trouvent.

Les militants de la justice environnementale s'intéressaient à ce qui sortait des cheminées et tombait sur les communautés locales. Après Katrina, ils réfléchissent aux autres impacts de ce que ces cheminées crachent : en plus de polluer les résidents locaux, les fumées partent dans l'atmosphère, s'ajoutent aux gaz à effet de serre qui provoquent le réchauffement à l'origine de Katrina, et impactent ainsi la communauté d'une manière nouvelle.

Après Katrina, les dommages infligés aux écosystèmes locaux, qui fragilisent encore plus les communautés humaines et les écosystèmes, activent la réflexion. L'état des écosystèmes est mieux reconnu en tant que manifestation de l'injustice sociale au même titre que la pauvreté, la santé et les conditions déplorables de logement.

Nombreux sont ceux qui chassent alors d'autres lunettes et découvrent que l'environnement et le système climatique constituent la base même de toute justice sociale. Cette connexion entre les dommages infligés aux écosystèmes et la vulnérabilité chronique des communautés apporte ainsi plus de significations et de ressources à ce qu'est le changement climatique et à sa prise en compte.

Non au marché

Katrina incite de nombreux chercheurs et organisations de justice environnementale à se tourner vers le changement climatique, la justice climatique en particulier. En Californie, le mouvement de la justice environnementale influence l'écriture du meilleur texte législatif sur le changement climatique du pays, le California Global Warming Solutions Act de 2006.

Six mois après la mise en culture du blé, les adhérents des jardins partagés s'apprentent à déguster le fruit de leur labeur collectif.

L'affiliation

Être capable de respect pour soi et de ne pas se laisser humilier par les autres, ce qui veut dire être traité avec dignité et sur un pied d'égalité. Cela implique (au minimum) des protections face aux discriminations de toutes sortes – apparence, sexe, sexualité, religion, caste, ethnie et nationalité. Au travail, cela signifie entrer dans des relations de reconnaissance mutuelle.

Suite page 51

D'emblée, les principaux groupes mobilisés sur cette loi incluent des organisations de justice environnementale qui, compte tenu de leur expérience dans un programme fondé sur les outils du marché pour limiter la pollution à Los Angeles, expriment leur forte opposition au marché de droits d'émissions qui est annoncé (cap-and-trade).

Ces organisations insistent aussi sur l'établissement d'un mécanisme participatif pour élaborer le projet de loi. Un comité consultatif sur la justice environnementale est ainsi mis sur pied. Il est composé de représentants des communautés de Californie – qui se trouve être l'Etat des Etats-Unis le plus exposé à la pollution de l'air : en font notamment partie des représentants de minorités, de populations à faible revenu ou des deux.

Une fois la loi acceptée, les associations de justice environnementale font pression sur l'Etat pour qu'il regarde les différences d'exposition des communautés riches et des communautés vulnérables aux effets négatifs d'un climat qui se réchauffe.

Climat, plomb et emploi

D'autres organisations de justice environnementale voient dans la baisse du CO₂ le moyen d'aborder d'autres enjeux qui les intéressent. A Trenton, capitale du New Jersey, l'association *Iles combat* depuis des années l'empoisonnement au plomb dans les logements publics. Sans grand succès.

Mais dès lors que cet empoisonnement a lieu avant tout lors de l'ouverture et de la fermeture des portes et des fenêtres, *Iles* se met à insister sur le fait que changer les portes et les fenêtres améliore aussi l'efficacité énergétique : les résidents à faible revenu auront moins de frais de chauffage et, du même coup, la question du plomb sera réglée !

Iles forme alors des résidents pour qu'ils puissent remplir cette tâche, ce qui leur fournit du travail. De même, l'avocat Van Jones s'appuie sur les « emplois verts » pour aborder des enjeux majeurs de justice environnementale, de

l'éducation à l'emploi, de l'empoisonnement au plomb au changement climatique (Jones, 2009 ; Cox, 2012).

Le changement climatique s'installe ainsi dans une position centrale dans l'organisation et le discours de la justice environnementale aux Etats-Unis. Le Forum pour le leadership de la justice environnementale sur le changement climatique, formé de multiples organisations de justice environnementale locales et régionales, est établi en 2008.

Il s'attache à protéger les communautés vulnérables et à diminuer les facteurs prépondérants du changement climatique. Sur la base des principes de justice environnementale, il demande l'établissement d'une économie sans carbone, envisage une protection égale pour tous et l'utilisation de la transition pour fournir des opportunités économiques aux plus pauvres.

L'association West Harlem Environmental Action (We Act for Environmental Justice) [Nous agissons pour la justice environnementale], l'une des organisations les plus actives sur le terrain – elle a par exemple aidé à remplacer le parc des bus diesel polluants en ville de New York –, illustre très bien la manière dont les organisations de justice environnementale se saisissent du climat. En 2009, elle organise une grande conférence sur la justice climatique.

Les propositions politiques issues de cette conférence incluent l'attention à la santé publique liée au changement climatique, la formation aux emplois verts, et la protection des familles à faible revenu vis-à-vis de la volatilité, des coûts et des opportunités de profit des permis d'émissions de CO₂.

Des ONG nationales plus traditionnelles investissent elles aussi la justice environnementale et climatique. L'Association nationale pour la promotion des personnes de couleur, par exemple, qui est leader sur les droits civiques aux Etats-Unis, anime une initiative majeure dans ce domaine avec le même spectre d'intérêts que les organisations locales, dont les

impacts de la combustion des énergies fossiles sur la santé. L'intérêt de cette ONG pour ces thèmes en dit long sur la force du discours sur la justice environnementale et climatique aux Etats-Unis.

Tensions

La transition vers la justice climatique entraîne toutefois des tensions, en particulier avec les organisations environnementales dominantes engagées dans l'arène législative. La façon dont certaines d'entre elles dénigrent le travail des organisations de justice environnementale sur les politiques climatiques est un vrai souci.

Un militant remarque ainsi : « Nous réfléchissons au changement climatique en rapport avec les communautés affectées – l'état de leurs infrastructures, les impacts sur leur santé, leur accès à la santé, à l'eau ou à l'emploi. Et on nous rétorque que nous ne regardons que les impacts locaux alors que le carbone est un problème global. Notre approche serait, au mieux, déplacée, au pire, non pertinente » (Park, 2009).

Cependant, si elles veulent avoir un effet sur de nombreuses communautés, les grandes organisations environnementales, qui bénéficient de relais médiatiques et de subventions importantes, ont besoin de l'assistance et de l'intégration au mouvement de la justice sociale. Dès lors, la tension entre ces organisations et les communautés qui travaillent sur la justice environnementale se poursuit.

Cette tension concerne en particulier l'existence d'une alternative à la logique du marché pour cadrer les politiques publiques. Dans la perspective de la justice environnementale, les marchés du carbone sont en général considérés comme des blancs-seings donnés aux pollueurs au détriment des pauvres (Bond et Dorsey, 2010).

Au marché de droits d'émissions (cap and trade), dans lequel les droits d'émissions sont,

**Une
alternative
à la logique
du marché**

au départ, donnés aux pollueurs, est opposé un système de mise aux enchères de ces droits ou une taxe carbone croissante associés, dans un cas comme dans l'autre, à leur redistribution à la population (respectivement cap and dividend et fee and dividend) (Barnes, 2008 ; Hansen, 2009).

Un militant explique ainsi le grand écart de points de vue : « Le militant du climat traditionnel soutient que « notre économie fonctionne, à part pour le carbone. La question serait donc juste de comprendre comment la rendre moins intensive en carbone. Le militant de la justice environnementale, en revanche, considère le changement climatique comme la marque d'un dysfonctionnement de l'ensemble du système, ce qui implique de revoir notre économie » (Park, 2009).

Dans toutes les discussions sur les politiques du climat, les militants de la justice environnementale se méfient des réponses libérales ou consuméristes au changement climatique. Ils voient dans ces approches des façons de s'occuper des riches plutôt que des plus vulnérables. Le mouvement pour la justice climatique a d'emblée critiqué l'économie du carbone comme le symptôme d'iniquités

plus larges créées et exploitées par le capitalisme global.

Plus spécifiquement, des tensions s'expriment autour des mesures politiques que les organisations environnementales traditionnelles prônent pour augmenter le prix du carbone et/ou limiter la fourniture d'énergie carbonée. Les craintes sont dues au fait que toute mesure pour réduire les émissions de CO₂ – système de droits d'émissions, taxe carbone ou obligation de laisser le carbone dans le sous-sol – augmentera le prix de l'énergie. Ce qui, bien sûr, affectera en priorité les plus pauvres.

Plutôt que de placer les émissions au centre de son approche, la justice environnementale s'intéresse à leurs impacts et au coût de l'énergie. Les politiques publiques doivent compenser ces impacts inévitablement inéquitables ou soulager leurs victimes. C'est ainsi qu'en élargissant le champ des préoccupations dont il faut s'occuper pour construire une politique juste du climat, le mouvement de la justice climatique entre en conflit avec l'action des ONG environnementales dominantes et les plus élitaires. ■

Elargir le champ des préoccupations

Les quatre batailles prioritaires de la justice climatique

- > l'abandon des énergies fossiles et la nécessité de les laisser dans le sous-sol ;
- > Les transferts financiers depuis le Nord vers le Sud pour payer la dette écologique fondée sur la responsabilité historique ;
- > la souveraineté alimentaire et des terres pour les communautés vulnérables, y compris la transition vers des pratiques renouvelables et soutenables ;
- > la critique des politiques uniquement fondées sur le marché pour résoudre le changement climatique.

POUR ALLER PLUS LOIN

ISLES. *Fosterig Self-Reliant Families and Healthy, Sustainable Communities*. <http://isles.org>

We Act for Environmental Justice : www.weact.org

BIBLIOGRAPHIE

BARNES P. *Climate Solutions : A Citizen's Guide : What Works, What Doesn't, and Why*. White River Jct., VT : Chelsea Green Publishing, 2008.

BLACK CONGRESSIONAL CAUCUS. *African Americans and Climate Change: An Unequal Burden*, 2004.

BOND P, DORSEY MK. *Anatomies of Environmental Knowledge and Resistance: Diverse Climate Justice Movements and Waning Eco-Neoliberalism*, J Aust Polit Econ, 66: 286-316, 2010.

BULLARD RD, WRIGHT B. *Race, Place, and Environmental Justice after Hurricane Katrina: Struggles to Reclaim, Rebuild, and Revitalize New Orleans and the Gulf Coast*, Westview Press, Boulder, CO, 2009.

COX R. *Environmental Justice, Climate Justice, and the Green Jobs Movement*, In: Environmental Communication and the Public Sphere, 3rd ed. Thousand Oaks, Sage Publications, Inc., CA, 2012.

FULTON K. *Environmental Justice and Climate Change Initiative*, 2002. www.ejcc.org

HANSEN J. *Storms of My Grand-Children: The Truth about the Coming Climate Catastrophe and Our Last Chance to Save Humanity*, Bloomsbury, Londres, Berlin, New York, 2009.

JONES V. *The Green Collar Economy*, Harper Collins, New York, 2009.

PARK A. *Everybody's Movement: Environmental Justice and Climate Change*, Environmental Support Centre, Washington, DC, 2009.